

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/103 DU 12 AOUT 2026 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS CONSEILLERS DIPLOMATIQUES DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI A L'ETRANGER

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/018 du 17 septembre 2025 portant Modification du Décret n°100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/023 du 18 septembre 2025 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement ;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés Premiers Conseillers :

- Pour l'Ambassade du Burundi à Abuja :
Monsieur Boniface BUCUMI ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Addis-Abeba :
Monsieur Philbert MUREKAMBANZE ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Dar Es Salaam :
Monsieur Serges NTIRWIHISHA ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Bruxelles :
Madame Fidès BIGIRIMANA ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Genève :
Monsieur Jean Bosco NDINDURUVUGO ;

- Pour l'Ambassade du Burundi à Kampala :
Monsieur Rénovat NIMBONA ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Nairobi :
Monsieur Benjamin NZEYIMANA ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à New Delhi :
Monsieur RWANGA Charles ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à New York :
Dr. Alfred BURIMASO ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Paris :
Monsieur Emile BUTOYI ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Pékin :
Monsieur Rénovat SINDAYIHEBURA ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Rabat :
Monsieur Stanislas MANIRAKIZA ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Rome :
Madame Aline NDUWAMARIYA.

Article 2 : Sont nommés Deuxièmes Conseillers :

- Pour l'Ambassade du Burundi à Addis-Abeba :
Madame Jeanne d'Arc NTETURUYE ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Ankara :
Monsieur Révérien NTAGAYE ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Bruxelles :
**Monsieur Dieudonné Constantin NIYUHIRE :
Monsieur Nestor NTAHOBARI ;**
- Pour l'Ambassade du Burundi à Doha :
Monsieur Abdoul KASSIM ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Genève :
Hon. Aline MANIRABARUSHA ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Kigali :
Monsieur Sylvain NZOHABONAYO ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Londres :
Monsieur Révérien NGENDAHOYO ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Lusaka :
Monsieur Crescent NDAYISHIMIYE ;




- Pour l'Ambassade du Burundi à Moscou :
Hon. Jean Pierre SINZINKAYO ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Nairobi :
Madame Dancile NIZEYIMANA ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à New York :
Madame Joselyne KWISHAKA ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Paris :
Monsieur Eric MANIRAKIZA ;
Madame Odette NIBIZI ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Pékin :
Madame Claudette NDIKUMANA ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Riyad :
Monsieur Jumaine BADENDE ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Rome :
Monsieur André NININHAZWE ;
- Pour l'Ambassade du Burundi à Washington DC :
Monsieur Cyriaque HAKIZIMANA.

Article 3 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 4 : Le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 12 août 2026

Evariste NDAYISHIMIYE.-



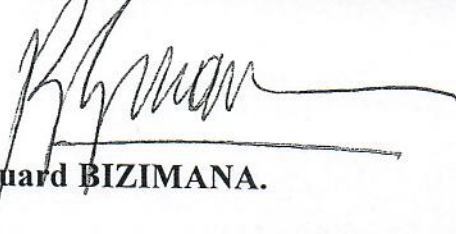
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Nestor NTAHONTUYE.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES,
DE L'INTEGRATION REGIONALE ET DE
LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT,



Amb. Edouard BIZIMANA.